



## Licenciement pour faute grave

Par **salagnac sylvie**, le **23/10/2011** à **00:35**

Bonjour,

j'ai été licencié pour faute grave motif: j'ai utilisé ma propre carte de fidélité à ma caisse à plusieurs reprises (lorsque mes clients n'en n'avaient pas) je précise que j'étais hôte de caisse. ma question est: pensez-vous qu'aux prud'hommes je puisse requalifier ce licenciement en faute réelle et sérieuse sachant que je l'ai fait pour pouvoir "manger" étant dans une situation financière catastrophique (surendettement huissier pour expulsion) etc....

Par **pat76**, le **23/10/2011** à **15:39**

Bonjour

Vous pouvez toujours essayer de demander la requalification de la faute, mais apportez des éléments concrets au Conseil des Prud'hommes.

Vous aviez exposé votre situation financière à votre employeur avant de vous servir de votre carte de fidélité quand les clients payaient leurs achats?

Par **salagnac sylvie**, le **23/10/2011** à **15:58**

oui j'avais demandé une aide auprès de mon responsable et de ce de l'entreprise. j'ai mon dossier de surendettement et lettre d'huissier cela est-il suffisant??, sachant qu'il faut maintenant payer 35 euros au dépôt du dossier auprès des prud'hommes je voudrais être sûre

de pouvoir "gagner"...au moins mon mois de preavis ....je vous remercie avez vous eu des cas similaires??

Par **pat76**, le **23/10/2011** à **17:48**

Rebonjour

Vous aviez fait votre demande par écrit auprès du CE et de votre responsable.

Les réponses ont été favorables ou défavorables, elles étaient écrites?

Je ne connais pas de cas similaire mais je vais chercher dans les jurisprudences de la cour de cassation?

Vous aviez été assisté par un représentant du personnel lors de l'entretien préalable?

Maintenant il faut que les salariés paient pour ouvrir une procédure devant le Conseil des Prud'hommes.

Il faut remercier notre très cher Président de la République pour cette grande réforme. C'est bien sûr pour le pouvoir d'achat une très nette amélioration...

Par **salagnac sylvie**, le **24/10/2011** à **00:21**

je n'ai aucunes traces écrites pour mes demandes d'aide. par contre le ce était entrain de monter un dossier pour m'aider et ces personnes sont syndiquées l'une d'elle m'a assister pendant l'entretien et a essayer a plusieurs reprises de lui dire qu'elle avait le dossier en main et qu'il jette un coup d'oeil dessus mais il a refuser categoriquement! he oui il faut payer!!!! et j'attend mon solde de tout compte pour pouvoir le faire meme si je n'aurais pas grand chose! merci de vous interessez a mon cas.... je reconnais ma "faute" mais franchement je pense que c'est severement puni sachant qu'il y a eu des precedents sans sanctions!!! (je l'ai su apres coup) dans le meme magasin mais un autre directeur! celui ci n'est la que depuis peu de temps! magasin carrefour pour ne pas le nommer!! merci de votre aide